DLP 10-4-92J05242



ISSN 0767 - 5542

Grandes cultures

BULLETIN N° 706 DU 7 AVRIL 1992 - ENVOI N° 7

BLE D'HIVER : Septoriose et oïdium progressent
ESCOURGEON : Situation maladies et stratégie
COLZA : Présence de la maladie des taches blanches
Méligèthes : risque faible de dégâts car stade avancé du colza.

Comité d'homologation de février : toutes les nouveautés.

BLE D'HIVER

STADE : "décollement de l'épi" à "épi à 5 cm"

MALADIE : Situation : la pression de septoriose est forte. Les pluies de mars sont à l'origine de nouvelles contaminations et la maladie remonte. L'oïdium s'installe dans certains secteurs (sur variétés THESEE, SIDERAL, RECITAL).Le piétin-verse concerne toujours peu de parcelles (10% au maximum), mais est parfois développé.

Préconisations pour le premier fongicide : Sauf cas d'attaques de piétin déjà développées, viser par ordre de priorité : septorioses, oïdium, piétin. Il est inutile de traiter le piétin-verse sur des semis tardifs après le 25 octobre.

En présence d'oïdium, choisir un produit à base de l'une des trois matières actives efficaces : fenpropimorphe, fenpropidine ou tridémorphe.

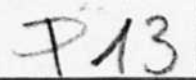
ESCOURGEON

STADE : début montaison

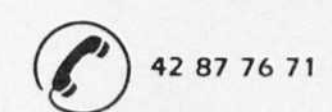
MALADIES : Situation : Présence faible de rouille naine, variable d'oïdium et fréquente d'helminthosporiose.

Préconisation :* En cas d'oïdium bien installé, envisager une intervention précoce. Dans ce cas, deux autres traitements risquent d'être nécessaires.

* Sinon, retarder le premier traitement le plus tard possbile, (vers le stade 2 noeuds) pour envisager une stratégie à 2 traitements seulement.



Ministère de l'Agriculture - D.R.A.F.
Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue Paul Doumer 93100 Montreuil



42 87 76 71

Publication périodique CPPAP n° 536 AD
Imprimerie S.R.P.V.
Directeur Gérant : Myriam HANRION

COLZA

■ **STADE :** "Boutons écartés" à "premières fleurs ouvertes".

■ **MALADIES :** Avec les pluies, la maladie des taches blanches a fait son apparition sur feuilles. Utilisez un produit polyvalent pour lutter contre cette maladie, en même temps que le passage contre le sclerotinia.

Le traitement sclerotinia sera à faire d'ici une bonne dizaine de jours, à la chute des premiers pétales. Ne traitez pas avant, il n'y a pas de risque tant que les pétales ne sont pas collés aux feuilles.
Quelques taches de cylindrospociose, de phoma et de mildiou sont aussi visibles mais sans gravité.

* **Rectificatif :** Dans le tableau des fongicides colza envoyé sous forme de fiche couleur dans notre dernier bulletin, deux omissions sont à signaler :
+ Horizon (Bayer) à 1 l sur alternariose du colza, efficacité bonne
+ Impact (1l) ; Impact R (1,25 l); Impact RM ou Yellow (1 l) (Sopra), sur cylindrosporiose du colza, efficacité bonne.

■ **MELIGETHES :** Les captures en cuvette jaune montrent leur activité. Dès l'ouverture des premières fleurs, il y a moins de risque de dégâts même si les méligèthes volent car les boutons sont déjà gros et risquent moins d'avorter après piqûres.

Seuls les colzas tardifs devront être surveillés et traités si vous trouvez 2 à 3 insectes par inflorescence.

POIS

■ **STADE :** levée à 3 - 4 feuilles.

■ **SITONES :** présence de quelques morsures sur le pourtour des feuilles.
Le seuil d'intervention n'est pas atteint actuellement.

■ **THRIPS :** on a pu remarquer leur présence sous les téguments de la graine ou dans les bourgeons durant toute la période pluvieuse - Fin de la période de risque.

■ **Rectificatif desherbage :** Dans le bulletin n°2 du 17/02/92, les efficacités cités pour Prowl sont celles d'un produit sous numéro. Nous ne disposons pas de résultats pour Prowl utilisé seul.

LES NOUVEAUX PRODUITS - Comité 02/92

■ **INSECTICIDES :**

- BEST (5 g/l deltaméthrine + 100 g/l pyrimicarbe) - firme : Procida
classement toxicologique : Xn (nocif)
usages autorisés : * pucerons verts du pois de printemps et d'hiver à 1,25 l/ha,
* pucerons du tournesol à 1,5 l/ha,
* pucerons des épis des céréales à 1,5 l/ha.

■ FONGICIDES :

PRODUIT	COMPOSITION	FIRME	CLASSEMENT TOXICO	DOSE/HA	USAGES AUTORISES
EMINENT	125 g/l tétraconazole	Dow-élanco	Non classé	1 l	**BLE** oïdium-septoriose rouille brune et jaune
EMINENT STAR	62,5 g/l tétraconazole 250 g/l chlorothalonil	Dow-élanco	Xn (nocif)	2 l	**BLE** oïdium-septoriose rouille brune et jaune
GRANIT	200 g/l bromuconazole	Pepro	Non classé	1,25 l	**BLE** oïdium-septoriose rouille brune et jaune **ORGE** oïdium-rhyncho rouille naine
GRANIT TR	133 g/l bromuconazole 233 g/l tridémorphe	Pepro	Xi (irritant)	1,5 l	**BLE** oïdium-septoriose rouille brune et jaune **ORGE** oïdium-rhyncho rouille naine

■ HERBICIDES :

- PHARE (210 g/l aclonifen + 58 g/l oxadiazon) - firme : Pepro
classement toxicologique : Xn (nocif) - dose : 10 l/ha
usages autorisés : * désherbage antidicots et antigraminées annuelles, en prélevée du tournesol et des pommes de terre de consommation et de fécule.

-VISOR (13,2 g/l benoxacor + 400 g/l métolachlor + 200 g/l terbuthylazine) - firme : Ciba geigy
classement toxicologique : Xi (irritant) - dose : 5 l/ha
usage autorisé : desherbage maïs anti-dicots et anti-graminées annuelles.

■ REGULATEUR :

- MODDUS (250 g/l cimectacarb-éthyl) - firme : Ciba geigy
usages autorisés : Blé tendre hiver à 0,5 l/ha
Orge hiver 0,8 l/ha
Colza à 1,6 l/ha

■ TRAITEMENT DE SEMENCES :

- GAUCHO (70 % imidacloprid) - firme : Bayer
classement toxicologique : Non classé - dose : 0,7 Kg/q
usages autorisés : traitements semences maïs contre oscinies - pucerons- cicadelles- taupins.

P14

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

EN CULTURES LEGUMIERES

La liste de l'ensemble des produits ayant une autorisation de vente ou une homologation en cultures légumières vient de paraître. Il s'agit de la première liste d'usage élaborée en application de la nouvelle réglementation de l'homologation (arrêté du 5 juillet 1985).

TOUT CE QUI N'EST PAS AUTORISE EST INTERDIT

Ce document de 120 pages est disponible auprès de notre service. Si vous désirez le recevoir, veuillez nous retourner le coupon ci-joint.

Coupon à retourner à

SRPV - 47 rue Paul Doumer - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

NOM : M. Mme. Melle :...................... **Prénom :**..............

ADRESSE :..

....

Souhaite recevoir.....Exemplaire (s) du document "Spécialités Légumes" et joint un chèque de .... x 130 F = ... libellé à l'ordre de la FDGDCEC 78.